

COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES
Mairie
11200 THEZAN-DES-CORBIERES

Le 02 février 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira
jeudi 08 février 2024 à 19 heures 30
SALLE DES MARIAGES-MAIRIE

Ordre du jour:

1° Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

2° Désignation du secrétaire de séance

3° Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER :

a) Présentation des résultats M57 (budget Général 2023)

b) Présentation des résultats M49 (budget eau et assainissement 2023)

Le compte financier unique définitif pour les budgets M57 et M49 sera présenté lors de la prochaine réunion de l'assemblée au mois de mars.

c) Débat d'orientation budgétaire :

- restes à réaliser investissements 2023

- présentation des projets d'investissement pour 2024

d) Charges transférées Communauté de Communes Lézignan Corbières :

Proposition d'approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2024 (l'attribution de compensation est destinée à garantir la neutralité budgétaire du transfert de fiscalité de la commune à l'EPCI) (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

4° Avis de publication - Appel à manifestation d'intérêt : conception, construction et exploitation d'installations photovoltaïques sur la commune : Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Philippe FISCHER

Appel à manifestation d'intérêt édité en partenariat avec le SYADEN pour la conception, construction et exploitation d'installations photovoltaïques en ombrière et bâtiment (aménagement ancien terrain de rugby) mise en ligne sur le site dédié du Conseil Départemental pour un rendu des offres arrêté au 23.02.2024.

5° Urbanisme Monsieur le Maire, Monsieur Hugues DAUTHERIVES :

a) Proposition d'approbation de la convention entre la Communauté de Communes Lézignan et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme 2024.

b) Proposition d'intégration de la voirie dans le domaine communal pour le lotissement "Côté Court"

6° Personnel communal : Monsieur Hugues DAUTHERIVES :

a) Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à réussite concours : Mr SARDA Jean-Louis

b) Protection sociale complémentaire : participation à hauteur de 20.00 €/Agent mensuellement pour la prévoyance maintien salaire.

c) Prime pouvoir d'achat exceptionnelle : attribuée aux agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

d) Rémunération agent recenseur : Mme FERRAND Marlène a été désignée comme agent recenseur, il est proposé de fixer sa rémunération au nombre de bulletins collectés.

A noter : une participation de l'Etat sera versée à la collectivité

7° Ventes et propositions de vente/achats Monsieur le Maire :

a) Maison Rue Auguste Montagné : information sur la vente de ce bien

b) Examen proposition de vente des consorts SABINOU (parcelles C249 C664 C207 et A736)

8° Création et gestion d'un site de compostage collectif Monsieur le Maire :

a) rappel point 9 de la séance du 16.11.2023 : validation de la convention avec le Syndicat de collecte et de valorisation des déchets ménagers de l'Aude (COVALDEM11)

9° Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables Monsieur le Maire :

a) Identification définitive des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

10° Questions diverses

Le Maire,
PUECH Philippe